

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 13 avril 2023

DATE DE LA CONVOCATION

06 avril 2023

*Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants*

Titulaires présents : 25

Suppléants votants : 0

Pouvoirs : 9

Total votants : 34

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mil vingt trois

Et le 13 avril à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de Monsieur Gilles CLEMENT, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX, Jean-Luc VINGERDER (Bracieux), André JOLY (Chambord), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUI (Huisseau-sur-Cosson), Dimitri BRUNEAU (La-Ferté-Saint-Cyr), Christine MONGELLA (Maslives), Gilles CLEMENT, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON, (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative :-

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Joël DEBUIGNE a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUI (Huisseau-sur-Cosson),
Cécile JORY-JANVIER a donné pouvoir à Claire CAILLON (Huisseau-sur-Cosson),
Anne-Marie THOMAS a donné pouvoir à Dimitri BRUNEAU (La-Ferté-Saint-Cyr),
Nathalie BINVAULT a donné pouvoir à Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord),
Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray) a donné pouvoir à André JOLY (Chambord),
Julien MARCILHAC a donné pouvoir à Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray),
Elisabeth GUIBERTEAU a donné pouvoir à Michel LAURENT (Saint-Laurent-Nouan),
Christine SOUCHET a donné pouvoir à Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan),
José COELHO a donné pouvoir à Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord),

Membres Titulaires absents ou excusés :

Stéphane FRIAUD, Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative :-

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord), a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-018-2023

Objet : Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2023

Monsieur le Président rappelle que la compétence « déchets ménagers » a été transférée à deux syndicats : VALECO dont le siège se situe à Blois, et le SIEOM dont le siège se situe à Mer.

Chacun de ces syndicats a en charge un secteur de la Communauté de communes.

Bracieux	VALECO
Huisseau-sur-Cosson	
Montlivault	
Mont-près-Chambord	
Tour-en-Sologne	
Saint-Claude-de-Diray	
Bauzy	SIEOM
Chambord	
Crouy-sur-Cosson	
Fontaines-en-Sologne	
La Ferté-Saint-Cyr	
Maslives	
Neuvy	
Saint-Dyé-sur-Loire	
Saint-Laurent-Nouan	
Thoury	

Les deux syndicats ont fait connaître, pour chacune des communes, les produits attendus que la Communauté de communes devra leur reverser pour assurer ce service.

Les produits relatifs au syndicat VALECO et au SIEOM ont été votés respectivement le 16 mars 2023 et le 29 mars 2023.

Considérant les produits demandés par ces syndicats pour assurer le service de collecte et de traitement des déchets ménagers, Monsieur le Président propose de voter les taux suivants :

	2023		
	Bases	Produits	Taux
Bracieux	1 050 081,00	146 262,30	13,93%
Huisseau-sur-Cosson	1 719 401,00	260 376,70	15,14%
Montlivault	901 594,00	147 539,70	16,36%
Mont-près-Chambord	2 647 907,00	367 784,75	13,89%
Saint-Claude-de-Diray	1 390 089,00	197 145,40	14,18%
Tour-en-Sologne	826 384,00	124 333,60	15,05%
		1 243 442,45	
Bauzy	229 826,00	31 302,30	13,62%
Chambord	82 037,00	8 292,00	10,11%
Crouy-sur-Cosson	460 238,00	64 159,35	13,94%
Fontaines-en-Sologne	563 473,00	69 445,50	12,32%
La Ferté-Saint-Cyr	996 903,00	121 270,50	12,16%
Maslives	454 820,00	77 737,50	17,09%
Neuvy	325 154,00	35 759,25	11,00%
Saint-Dyé-sur-Loire	962 713,00	126 660,30	13,16%
Saint-Laurent-Nouan	3 138 746,00	468 187,05	14,92%
Thoury	320 441,00	47 886,30	14,94%
		1 050 700,05	

Une synthèse présentant l'évolution depuis 2018 est présentée en annexe 1.


Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **FIXE** les taux indiqués ci-dessus pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance


Daniele DEBOUT

Le Président :


Gilles CLEMENT

